Chute de la royauté et enchaînement révolutionnaire

La constitution de 1791 met en place une monarchie constitutionnelle. Des régions comme la Vendée sont hostiles aux décisions des révolutionnaires. Louis XVI s'oppose aux idées de la révolution alors qu'il avait prêté serment à la constitution et aux français pendant la fête de la fédération de 1790. Le roi s'enfuit vers l'étranger en juin 1791 mais est arrêté à Varennes. Désireux de reconquérir son pouvoir, il demande de l'aide à l'étranger (Autriche). L'invasion de la France par les prussiens et les autrichiens provoque le 10 août 1792 la prise des Tuileries et l'emprisonnement du roi. Le 20 septembre 1792, la victoire de Valmy sauve la révolution. La république est proclamée le 22 septembre 1792. En janvier 1793, le roi est guillotiné. Les monarchies extérieures se révoltent. Robespierre et Danton organisent la Terreur et les armées de la République réussissent à repousser les invasions extérieures et vaincre le danger intérieur. La victoire militaire rend les mesures de terreur inutile. Robespierre est guillotiné à son tour en juillet 1794.

Robespierre